

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 23 septembre 2019

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Contact : 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Préfecture du Rhône

Contact : Kamel Amerouche – 06 47 80 82 86



Un cas autochtone de dengue a été signalé dans le département du Rhône.

Il s'agit du premier cas autochtone connu dans la région.

Des investigations sont en cours pour identifier d'éventuels autres cas, et envisager si besoin, des mesures de démoustication adaptées.

La Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes signalent un cas de dengue autochtone dans le département du Rhône. La personne qui a été infectée habite Caluire-et-Cuire et n'a pas fait de voyage récent à l'étranger. A ce jour, elle est guérie.

1^{er} CAS AUTOCHTONE DE DENGUE CONNU DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La dengue ne se transmet pas directement de personne à personne mais **par l'intermédiaire d'une piqûre d'un moustique de l'espèce *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »)**. Le moustique ne transmet pas habituellement le virus en métropole. Mais lors d'une piqûre d'une personne infectée, le moustique peut prélever le virus et après quelques jours, le transmettre à une autre personne. La maladie peut alors se manifester chez la personne qui a été piquée en moyenne dans les 4 à 7 jours après la piqûre infectante.

On parle de cas autochtone quand une personne a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédents l'apparition des symptômes. A ce jour, il s'agit du seul cas connu dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une enquête épidémiologique est menée auprès des habitants les mardi 24 et mercredi 25 septembre pour détecter d'éventuels autres cas.

Pour éviter la transmission du virus de la dengue, il est très important de **détecter le plus rapidement possible tout cas suspect** de manière à mettre en place, si nécessaire, des **mesures de démoustication adaptées**.

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la cellule régionale de Santé publique France vont procéder à une **enquête épidémiologique les mardi 24 et mercredi 25 septembre entre 12h et 19h**, sur la base d'un questionnaire, auprès des habitants situés à proximité du lieu de vie de la personne qui a été infectée. **Toutes les personnes concernées par l'enquête en cours sont actuellement informées.**

Les symptômes de la dengue.

La maladie de la dengue se manifeste par une forte fièvre qui apparaît brutalement. Elle est souvent accompagnée de frissons, de maux de tête, de douleurs rétro-orbitaires, de nausées, de vomissements, de douleurs articulaires et musculaires et, de façon inconstante, d'une éruption cutanée vers le 5^e jour des symptômes. L'évolution est le plus souvent favorable au bout de quelques jours. Dans de rares cas, des complications graves et parfois mortelles peuvent survenir. > [En savoir plus sur la dengue.](#)

0 800 100 379

Pour toute information complémentaire, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes met en place un numéro vert, accessible

du lundi au vendredi de 9h à 18h.

**Pour diminuer le risque de transmission,
il faut lutter contre la prolifération des moustiques.**

Pour cela, il faut supprimer les lieux de ponte et de repos du moustique tigre, c'est-à-dire toute eau stagnante notamment par un entretien des espaces extérieurs. Les produits anti-moustiques (insecticides, répulsifs) ne suffisent pas :

> [Consulter les gestes pour lutter contre le moustique.](#)

Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos.



Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.



Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.



Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.

Je couvre, je jette, je vide
tous les récipients pouvant contenir de l'eau



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).



Entretien le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.



Couvrir toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

Les produits anti-moustiques ne permettent pas de les éliminer durablement.



Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - 2019 OTC.fr R.C. PARIS 493123